

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 26 Septembre 2013

Convocations du 21 Septembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi vingt-six septembre 2013 à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain LEBOULANGER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LEBOULANGER Alain, BERDAL Gérard, COUVERT Gérard, TAUZI Nadine, COUVERT Christine, de MAINTENANT Philippe, VALLÉE Bernadette, BUGNICOURT Fabien, POIRIER Isabelle,.

Etaient excusées : Mesdames MARQ Pascale et FORIEN Mélanie.  
Madame COUVERT Christine a été élue secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- DECIDE :

- de demander un emprunt pour financer les **travaux de réhabilitation du réseau séparatif des eaux usées** du bourg d'Isdes pour un montant de 759 643 € HT,
- de réaliser l'ensemble de ces travaux en une seule fois, sous réserve d'octroi des subventions et crédits sollicités et un autofinancement de 150 000 €, avec le Groupement d'entreprises : Rochette, TP Paris et SNC GOULET et le coordinateur SPS QUALICONSULT.
- de participer à la **constitution de la Société Publique Locale d'ingénierie** « Ingenov 45 » destinée à apporter le soutien et les outils nécessaires et efficaces au service des Collectivités territoriales et groupements du Loiret (ex. assurer des missions de conseil et d'assistance, assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre ...)
- d'étendre l'Indemnité d'Administration et de Technicité à tous les agents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2013.

- ETUDIE la mise en conformité du local de l'ancienne poste située 2 route de Cerdon afin de pouvoir le louer pour la mise en œuvre éventuelle d'un projet artisanal, artistique et (ou) commercial,

- ACCEPTE une décision modificative du budget communal en section d'investissement de 500 €.

- ADOPTE les rapports 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et du service d'eau potable.

### AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- qu'il donnera, après examen attentif sur site, un avis favorable à un permis de construire refusé par les services de l'Etat à cause d'un avis défavorable du SDIS. Il signale en prendre toute la responsabilité.

Plusieurs conseillers proposent que soit pris un arrêté de limitation de vitesse à 30 km/h dans le lotissement et renouvellent leur demande d'installation de plots plastiques dans le lotissement et sur la route de Sully.

Un conseiller signale les incivilités concernant les excréments des chiens.

Pour extrait,

Le Maire,

A. LEBOULANGER.